

A propos de la Grangette-Praz-Séchaud : quelques réflexions de l'architecture sur le logement

Autor(en): **Décoppet, Aline**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **50 (1977)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A propos de la Grangette – Praz-Séchaud

Quelques réflexions de l'architecte sur le logement

21

De 1956 à aujourd'hui, j'ai passé d'une architecture dite fonctionnelle — alors indiscutée, à l'école comme ailleurs — à ce qu'Anne Mancelle appelle «des maisons au charme provençal et jardins», pour reprendre les titres de «24 Heures», en septembre 1975.

Autrement dit, partant de IPLM — immeubles pré-fabriqués à loyers modestes — étudiés dès 1956, architecture raisonnée nettement influencée par les idées de Le Corbusier — et de surplus d'un degré de technicité élevé — j'aboutis à l'ensemble de Grangette—Praz-Séchaud, d'image libre, où le graphisme un peu hasardeux résulte de bâtiments d'exécution traditionnelle.

Ce chemin suivi, n'est-ce pas un recul, du point de vue de l'architecte, purement parlant ?

Que reste-t-il de tout ce qui a été dit sur la beauté de la rigueur ? Est-ce une manière de nier le progrès ? J'ose affirmer le contraire, au risque d'être ambigu. A mon avis, il suffit de reconnaître l'entêtement des faits pour résumer en quelques lignes la philosophie du cas :

1) la réalisation de l'habitat humain n'est pas, ne peut pas être, ne sera jamais (comme pour la voiture) l'application simple ou complexe de théories ou de calculs (il y a ici présence sous-jacente d'une théorie de la pratique, d'essence artisanale);

2) l'architecture-pour-esthète (il y en a un peu dans chaque homme) doit absolument céder le pas, dans l'habitation, au service dû à l'usager, dont la personnalité doit être sauvegardée (relevons ici que l'homme passe chez lui entre le tiers et la moitié de son temps, endroit le meilleur pour vivre, s'épanouir, se reposer, recharger sa capacité individuelle).

Si l'on se réfère aux dispositions du logement, voici comment des architectes anglais s'exprimaient en 1974¹:

1. Les chambres et les espaces à l'intérieur du logement devraient autant que possible éviter les extrêmes quant à la grandeur.
2. Les chambres devraient être neutres en ce qui concerne la forme (volumes simples).
3. Les portes et les fenêtres devraient autant que possible être placées de telle façon que la pièce puisse être utilisée pour des usages variés.
4. Eviter les lampes centrales et autres contraintes matérielles du point de vue de l'espace.

¹ Building Systems Development London, Progressive Architecture, 11, 1974.

Meystre
Meystre
Meystre
Meystre
Meystre
Meystre
Meystre
Meystre

Papiers peints
Revêtements muraux

Lausanne Berne Bienne Sion
(021) 20 51 31 (031) 22 85 52 (032) 22 38 45 (027) 23 25 55

Menuiserie F. Ducommun

Agencements de magasins
Menuiserie pour bâtiments et villas

Lausanne

Avenue de Tivoli 14
Tél. (021) 23 95 90

Fabrique d'ascenseurs et monte-charge

Sabiem

A. Born & Cie

Transformations – réparations et entretien

Bureau de vente : 2, route des Jeunes,
1227 Carouge – Tél. 022/42 81 07 – 33 47 00

Installations sanitaires
Ferblanterie
Couverture
Entretien

Roger Gremper

Couvreur
Maître ferblantier
Appareilleur diplômé

Succ. d'Albert Gremper, maison fondée en 1934
38, av. d'Echallens, **1004 Lausanne**, tél. 24 67 23

Crédit Foncier Vaudois

Caisse d'épargne cantonale vaudoise

Une formule d'avenir pour les personnes de moins de 60 ans: notre

COMPTE 3^e PILIER

Taux actuel: 5 %

Renseignez-vous au siège
tél. (021) 20 60 11
 ou dans l'une de nos
 44 agences.

22

Boire et manger font partie des plus belles choses de la vie. Cela mérite bien la plus belle cuisine du monde!



cuisines bains sanitaires
 TROESCH + CIE AG/SA

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Lausanne, 9, rue Caroline | 021 20 58 61 |
| Sierre, 44-46, route de Sion | 027 55 37 51 |
| Köniz/Berne, Sägemattstrasse 1 | 031 53 77 11 |
| Zurich, Ausstellungsstrasse 80 | 01 42 78 00 |
| Bâle, Dreispitzstrasse 20 | 061 35 47 55 |
| Thoune, Frutigenstrasse 24 B | 033 23 24 25 |
| Arbedo, Via del Carmagnola | 092 29 01 31 |
| Olten, Aarburgerstrasse 103 | 062 22 51 51 |

5. Eviter l'expression des fonctions de la chambre par rapport à la paroi extérieure, comme par exemple une extrême diversité de grandeur de fenêtres ou des balcons uniquement à la chambre de séjour.
6. La forme du plan devrait permettre différentes distributions de fonctions aux chambres, et une variété de possibilités de zones.
7. Un réduit devrait être compris, ou les cuisines ou les salles de bains devraient être assez grandes pour loger l'équipement et les appareils domestiques.
8. Les systèmes de canalisations et de tuyaux doivent être facilement accessibles et ne doivent pas être intégrés aux matériaux de base du bâtiment.
9. Aucun équipement, placard ou meubles ne devraient être encastrés dans le bâtiment, bien qu'ils puissent être fournis comme faisant partie du contrat de construction.
10. La forme du plan devrait permettre une variété de communications entre les pièces.
11. L'espace de circulation dans le logement devrait être traité autant que possible comme une pièce entre les pièces et pas seulement comme un moyen d'accès.
12. Une chambre de réserve devrait être prévue, si possible, pour être utilisée comme deuxième chambre de séjour, chambre d'amis, cabinet de travail, loisirs, bureau, etc.
13. La forme de la construction devrait mettre l'accent sur la possibilité de modification pour des frais minimums.
14. Une grande variété d'utilisations alternatives des espaces doit être possible à un prix minimum.

Ce qui me plaît, en qualité d'Helvète lent et réfléchi, ce n'est pas d'avoir satisfait à toutes ces remarques — on n'arrive pas du premier coup — mais qu'en 1969, au départ des programmes de Cossonay-Penthalaz et Grangette—Praz-Séchaud, nous — c'est-à-dire l'équipe responsable — avons senti le problème de la même manière.

L'évolution se reconnaît aussi à quelques chiffres (se référer aux fiches remises):

— ainsi, le volume bâti par unité-logement:

Ancien-Stand, 350 m³ SIA

programme de 3 1/2 et 4 1/2 pièces principalement, grandes loggias à l'ouest;

En Publiaz, Renens, 323 m³

d'avantage de petits appartements, et volume loggias diminué;

Grangette—Praz-Séchaud, 387 m³

en moyenne pour un programme plus différencié, les bâtiments composés de 3 1/2 et 4 1/2 pièces atteignant la moyenne partielle de 432 m³;

— ou encore la surface brute au logement (logement plus 1/2 loggia, sans le sous-sol et les rez libres)

| | En Publiaz Renens | Cossonay— Penthalaz | Grangette— Praz-Séchaud |
|--------------|----------------------|------------------------|----------------------------|
| 4 1/2 pièces | 111 m ² | 118 m ² | 128 m ² |
| 3 1/2 pièces | 92 m ² | 104 m ² | 120 m ² |
| moyenne | | | |
| résultante | 102 m ² | 111 m ² | 124 m ² |

Remarque finale concernant les coûts: les réalisations Ancien-Stand, En Publiaz et Grangette—Praz-Séchaud satisfont tous les plafonds officiels de prix correspondant à l'époque de réalisation; en revanche, Cossonay—Panthalaz est plus coûteux, en raison de l'application du chauffage électrique intégré et de la diversité des types de plans, exigences propres au maître de l'ouvrage.

En guise de conclusion:

En résumé, ce que je retiendrai aujourd'hui, pour des logements vivables demain,

très succinctement, au niveau des buts:

- respecter les degrés de la privacité (le moindre degré dehors; le plus grand, la chambre individuelle);
- favoriser l'appropriation des espaces privés (ce qui ne découle pas de la liberté du plan);
- permettre le dosage des relations internes et avec l'extérieur (relations avec les voisins... entre l'homme et la femme... entre l'individu et la tribu familiale...)

au niveau des moyens:

- trouver une échelle architecturale
- garantir l'isolation phonique
- respecter une neutralité architecturale (à l'intérieur surtout)
- soigner le jeu des ouvertures sur l'extérieur.

Alin Décoppet
architecte FAS, SIA, dipl. EPFL
professeur EPFL.

Stand Eternit SA - PRO AQUA - PRO VITA 77

Du 14 au 18 août 1977

Stand 25, halle 336

Au Salon international de la protection du milieu vital 1977, Eternit SA ne présente pas, comme de coutume, une exposition matérielle de ses produits. Au sein d'un ensemble de tuyaux «ETERNIT» coupés, les domaines canalisations, alimentation et applications spéciales dans le génie civil sont illustrés par des diapositives en projection continue. Le visiteur intéressé aura ainsi la possibilité de recueillir une information objective sur le développement intensif des tuyaux «ETERNIT», en particulier sur ses qualités intrinsèques ainsi que sur une expérience confirmée au fil des ans.

Association suisse pour le Plan d'aménagement national (ASPAN)

Congrès Les espaces verts en site urbain

Vendredi 9 septembre 1977

Kursaal Berne, Leuchtersaal
(Tramway N° 9, jusqu'à la station «Kursaal»)

Programme

- | | |
|-------------|---|
| 9.15- 9.30 | Discours de M. K. Furgler, président de la Confédération. |
| 9.30-10.30 | Comment le problème des espaces verts est-il réglé en site urbain ? — du point de vue des paysagistes privés (J. A. Seleger, ingénieur paysagiste-conseil BSG/SWB, Zurich); — du point de vue des jardiniers municipaux (A. Desarzens, chef du Service des parcs et promenades, Lausanne); — du point de vue des spécialistes de l'aménagement national, régional et local (Mme A. Ortis, architecte SIA, Laconnex GE). |
| 10.30-11.00 | Comment la ville de Berne résout-elle ses problèmes ? (W. Liechti, jardinier municipal, Berne). Berne). |
| 11.00-11.30 | Pause. |
| 11.30-11.50 | Le maintien des surfaces vertes et libres et la verdure dans les zones construites (H. Aemisegger, suppléant du président du Tribunal cantonal, Schaffhouse). |
| 11.50-12.40 | Maintenez les surfaces vertes et libres, maintenez la verdure dans les villes et leurs faubourgs. — appel d'un parlementaire de la RFA (H. Gruhl, député au Bundestag, Bonn). — appel du président de la ville de Berne (R. Tschäppät). |
| 13.00 | Déjeuner. |
| 15.00 | Départ en car pour Elfenau. Visite de l'exposition des jardins de la municipalité sur le thème du vert dans les villes. |